

# FONDS CULTUREL RIVIERA

---

## RAPPORT DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DE GESTION CHARGÉE DE L'EXAMEN DES COMPTES DU FCR POUR L'EXERCICE 2019

SÉANCE DU MARDI 12 MAI 2020, À 18H30, À VEVEY  
SALLE DU CONSEIL COMMUNAL

---

Mesdames et Messieurs les Présidents,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera s'est réunie le mardi 12 mai 2020 à Vevey, et a examiné avec attention le rapport d'activités ainsi que les comptes de l'exercice 2019.

La Commission était composée de :

### Présents

<b>Blonay</b>	Robert	<b>Duncombe</b>	<i> membre</i>
<b>Chardonne</b>	Jean-David	<b>Pelot</b>	<i> membre</i>
<b>Corseaux</b>	Roberto	<b>Trüb</b>	<i> membre</i>
<b>Corsier</b>	Peter	<b>Braganza</b>	<i> membre</i>
<b>Jongny</b>	Dominique	<b>Pittet</b>	<i> membre</i>
<b>Montreux</b>	Yves	<b>Depallens</b>	<i> membre</i>
<b>St-Légier-La Chiésaz</b>	Vanda	<b>Brauner Stern</b>	<i> membre</i>
<b>La Tour-de-Peilz</b>	Jacques	<b>Vallotton</b>	<i> membre</i>
<b>Vevey</b>	Pierre	<b>Butty</b>	<i> membre</i>
	Anna	<b>lamartino</b>	<i> membre</i>
<b>Veytaux</b>	Valérie	<b>Wicht</b>	<i> membre</i>

### *Mesdames et Messieurs :*

### Excusés

<b>Montreux</b>	José	<b>Jorge</b>	<i> membre</i>
<b>La Tour-de-Peilz</b>	Margareta	<b>Brüssow</b>	<i> suppléante</i>

---

### ORDRE DU JOUR

1. Accueil
  2. Liste de présence
  3. Rapport d'activités 2019, comptes 2019 et préavis type y relatif
  4. Divers
  5. Présidence, Vice-présidence, rapport 2020-2021
  6. Prochaine séance
  7. Clôture
-

## 1. ACCUEIL

En préambule, Mme Rossier annonce que M. Jean-David Pelot, président de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera (FCR) a prévenu qu'il aurait du retard et il a été convenu qu'en attendant son arrivée, la séance sera présidée par M. Jacques Vallotton, rapporteur. De ce fait et à titre exceptionnel, le SAI assurera tout ou partie de la rédaction du rapport.

## 2. LISTE DE PRÉSENCE

M. Vallotton souhaite aux membres de la Commission une très cordiale bienvenue, regrettant que la partie « récréative » ne puisse pas avoir lieu à l'issue de la séance, pour cause de mesures sécuritaires liées au Covid-19. Cela étant, il procède à l'appel, rappelant qu'à titre exceptionnel et pour les mêmes raisons, seuls les membres ont été convoqués à la présente séance.

Le Conseil administratif du fonds est représenté par son Président, M. Jean-Baptiste Piemontesi, Conseiller municipal à Montreux. Mmes Colette Rossier et Laurence Meyer de Stadelhofen représentent le Service des affaires intercommunales de la Riviera, et M. Emmanuele Ferrara, la Direction des finances de la Ville de Vevey.

Après avoir vérifié que le quorum est atteint, M. Vallotton soumet l'ordre du jour distribué séance tenante, qui ne suscite pas de remarque et sera suivi tel que proposé.

## 3. RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019 - COMPTES 2019 ET PRÉAVIS TYPE Y RELATIF

M. Vallotton rappelle que les documents relatifs à ce point de l'ordre du jour ont été distribués à la Commission au préalable. Il part du principe que chacun a pu les examiner et invite les commissaires à poser leurs questions.

Au préalable, Mme Rossier signale qu'une erreur s'est glissée dans la « Liste des demandes d'aide à la création / soutien ponctuel traitées en 2019 » (annexe du rapport d'activités). La demande de la Cie Les Exilés a été acceptée et ne devrait donc pas figurer dans la partie des demandes refusées.

M. Duncombe soulève la question de la situation des institutions bénéficiaires du FCR en 2020 et du versement des subventions en regard avec leurs activités, notamment en cas d'annulation des événements, cette question étant posée dans plusieurs conseils communaux. Par ailleurs, il demande si la convention prévoit que seules les institutions qui ont leur siège dans une des communes de la Riviera peuvent bénéficier d'une subvention.

Mme Rossier rappelle que l'objet de la discussion porte sur l'exercice 2019 du FCR. Cela étant, elle confirme que le FCR étant financé par les dix communes de la Riviera, il est destiné à soutenir des institutions de portée régionale et donc implantées sur la Riviera.

S'agissant de la situation 2020, M. Vallotton se pose également la question du risque de bouleversement du FCR lié à la pandémie, soit quelles sont les mesures prises et à prendre, notamment pour les institutions dont les activités se déroulent sur deux ans.

Pour Mme Rossier, il est sûr que la pandémie aura des implications pour plusieurs des institutions soutenues par le FCR. Il n'y a que l'Association Clara Haskil et la Fondation Vevey ville d'images - Festival Images dont les événements sont programmés tous les deux ans. Il y a aussi les théâtres qui fonctionnent en saison et dont l'exercice s'étend sur deux ans. Quoi qu'il en soit, le FCR verse les subventions par année civile.

Pour l'année 2020, Mme Rossier indique que les subsides ont été versés à l'ensemble des institutions bénéficiaires du FCR, à la satisfaction de Mme Brauner Stern qui s'en réjouit. Mme Rossier ajoute que le FCR a reçu de nombreuses demandes d'aide à la création et de soutien ponctuel au cours de ces premiers mois 2020, principalement pour des événements programmés au cours de la prochaine saison 2020-2021. Elle précise que les subventions versées ne portent pas uniquement sur les charges artistiques de la programmation (créations / achat de spectacles / coproductions), mais aussi sur des charges fixes relatives au personnel des directions artistiques, techniciens du spectacle, etc.

M. Piemontesi ajoute que la pandémie pose en effet un certain nombre de questions quant à la suite. Les subventions versées en 2020 seront utilisées à bon escient par les institutions pour la préparation de la saison suivante, qui pour certaines, réfléchissent à la manière de s'adapter. Les institutions bénéficiaires du FCR sont implantées dans la région depuis de nombreuses années, avec un déficit important pour certaines. Il relève en outre que les institutions qui ont demandé une aide au Canton doivent bénéficier du soutien des communes, celui du Canton étant subsidiaire. Il y a donc des risques non négligeables pour les institutions.

S'agissant des comptes 2019 du FCR, M. Depallens aimerait comprendre pourquoi la subvention 2019 n'a pas été versée au Montreux Choral Festival, puisque les subventions 2020 ont été versées.

Mme Rossier profite de rectifier et préciser que tout n'est effectivement pas versé, mais que l'opération est en cours. Ceci étant, le cas du Montreux Choral Festival est différent. Mme Rossier indique que le festival a annoncé le report de sa manifestation à l'automne 2019 en lien avec la Fête des Vignerons, puis a assez rapidement annulé l'édition 2019, faute d'inscriptions suffisantes de chœurs et a finalement demandé le report de la subvention du FCR pour l'édition 2020. Il n'y a donc pas de lien avec la pandémie. Mme Rossier cite également le cas du NED, dont certaines saisons présentaient une programmation nettement réduite. La subvention du FCR a donc été adaptée à la baisse, mais en veillant à ne pas mettre l'association en danger.

M. Depallens estime qu'il serait judicieux d'approcher les institutions bénéficiaires du FCR pour savoir quel usage a été fait des subventions.

M. Piemontesi et Mme Rossier précisent que les comptes et rapports d'activités qui sont transmis chaque année par les institutions bénéficiaires sont analysés avec attention. De plus, les contacts sont réguliers avec plusieurs institutions bénéficiaires et force est de constater qu'il s'agit d'une période incertaine, dans l'attente des décisions qui seront prises par le Conseil fédéral le 27 mai prochain et qui impacteront le secteur culturel.

Mme Arnaud, conseillère communale à La Tour-de-Peilz, a demandé à M. Vallotton de clarifier la question du mode de calcul de la contribution des communes dans les comptes, qui est basée sur le budget 2019 et non pas sur le nombre d'habitants au 31.12.2018 comme de coutume. Est-il prévu de faire un correctif ?

Mme Rossier indique que les explications sur ce point se trouvent à la page 4 du rapport d'activités du FCR sous « Comptes 2019 », précisément. Il est vrai que la contribution des communes est habituellement fondée sur le nombre d'habitants au 31.12 de l'année précédente et le montant fixé en Fr. / habitant. Toutefois, la population au 31.12.2018 s'est avérée en dessous de l'estimation qui a servi de base à la construction du budget 2019 et ce, pour plus de 1'000 habitants, ce qui avait pour conséquence un « déficit » de l'ordre de – Fr. 40'000.-. Afin de palier à ce problème, le Conseil administratif du FCR a décidé de fonder la contribution des communes sur la base du budget 2019, adopté par l'ensemble des conseils communaux, en se limitant aux charges strictement nécessaires. Il est précisé que la diminution du nombre d'habitant en 2018 a surtout affecté la commune de Montreux, mais que la municipalité a accepté le mode de calcul défini par le Conseil administratif.

Suite à cette expérience, le CA a décidé qu'à l'avenir, le budget du FCR sera établi sans projection de population, mais sur la base du recensement officiel uniquement.

À la question de M. Vallotton sur l'acceptation de ce mode de calcul, Mme Rossier confirme que les comptes 2019 ont été validés par le Conseil administratif du FCR, ainsi que par les Municipalités. Au surplus, ils ont fait l'objet d'un rapport par le réviseur des comptes. Il n'y aura par conséquent pas de correctif, car les comptes 2019 sont justes.

À la demande de M. Duncombe, il est rappelé que les budgets sont établis sur la base de la population au 31.12 des deux ans qui précèdent (par ex. population au 31.12.2018 pour le budget 2020) et les comptes, sur la base de la population au 31.12 de l'année précédente (par ex. population au 31.12.2019 pour les comptes 2020).

M. Pelot rejoint la Commission et prie de bien vouloir excuser son retard, sortant du Conseil de fondation de l'OCL. Il remercie le SAI et la Ville de Vevey d'accueillir la Commission et de lui permettre de siéger en présentiel, bien que regrettant la suppression de la partie récréative pour des raisons évidentes. Ceci étant, il ne sait pas ce que le FCR prévoit pour les saisons à venir, mais de grandes questions vont se poser.

Les membres de la Commission n'ayant plus de questions, M. Pelot les invite à passer au vote. C'est à l'unanimité des membres présents que les comptes 2019 sont adoptés, ainsi que l'ensemble des documents présentés, avec remerciements à leurs auteurs.

#### 4. DIVERS

En espérant que la Commission pourra siéger normalement lors de sa prochaine séance en automne, M. Pelot propose d'amener quelques bouteilles de vins de Chardonne, ce qui est « plébiscité » par l'assemblée.

#### 5. PRÉSIDENCE - VICE-PRÉSIDENCE - RAPPORT 2020-2021

Conformément au tournus instauré depuis la création du FCR, il est rappelé que pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021, la répartition des tâches sera assumée comme suit :

- Présidence : Vevey
- Vice-présidence : Corseaux
- Rédaction du rapport : Jongny.

#### 6. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance relative au budget 2021 est fixée le :

- **mercredi 28 octobre 2020, à 18h30, à Vevey.**

#### 7. CLÔTURE

Mme Rossier transmet quelques consignes de sécurité relatives à la sortie de la salle.

### CONCLUSIONS

En conclusion de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera vous propose, Mesdames et Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les Conseillers :

- **d'adopter les comptes 2019 du Fonds culturel Riviera.**

Au nom de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera

Le président :  
Jean-David Pelot

Le rapporteur :  
Jacques Vallotton

## PRÉAVIS MUNICIPAL N° 4/2020

le 6 mai 2020

Gestion et comptes 2019 du Fonds culturel Riviera (FCR).

10.03-2004-PAD-rc-Preavis\_04-FCR-Comptes\_2019.docx

Au Conseil communal de  
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

### 1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour but de vous soumettre pour adoption les comptes 2019 du Fonds culturel Riviera. La même procédure est appliquée dans les autres communes de la Riviera.

Rappelons que le budget et les comptes du fonds sont adoptés par les conseils communaux, sur proposition municipale. Les décisions sont prises à la majorité qualifiée des 4/5<sup>ème</sup> des communes partenaires (8 sur 10).

### 2. Cadre général

Le Fonds culturel Riviera, entente intercommunale au sens de l'art. 110 de la loi sur les communes du 28 février 1956, est entré en vigueur le 9 juillet 2003 et regroupe les dix communes de la Riviera.

Il est géré par un conseil administratif, formé de délégués des dix municipalités. Selon le règlement sur la comptabilité des communes, les comptes et le budget du Fonds culturel Riviera sont soumis au contrôle de l'Etat.

### 3. Comptes 2019

Le fonds est alimenté par les contributions annuelles des communes. Selon l'art. 18 de la convention en vigueur, la contribution annuelle des communes a été fixée à Fr. 48.-- / habitant pour la législature 2002-2006. Dès le début de la législature 2006-2011, le montant de cette contribution peut être réévalué d'année en année et ce, dans une fourchette de Fr. 45.- à Fr. 50.-- par habitant. Le montant de la contribution des communes a été maintenu à Fr. 48.-- / habitant jusqu'en 2017, puis diminué à Fr. 46.50 en 2018.

Pour 2019, considérant la baisse effective de la population au 31.12.2018 engendrant un « déficit » de près de Fr. 40'000.-, la contribution des communes a été déterminée sur la base du budget 2019 adopté par les dix Conseils communaux, soit sur la base de la population estimée au 31.12.2018 et du montant



nécessaire pour couvrir les subventions aux institutions, ainsi que les charges administratives et de gestion du FCR.

Les contributions des communes pour 2019 représentent un montant de Fr. 3'767'800.--, auquel s'ajoutent le solde au 31.12.2018 de Fr. 9'096.45 prioritairement attribué aux institutions bénéficiaires ; la provision pour le contrôle des comptes 2018 de Fr. 600.- ; une participation de la Commission intercommunale de la Taxe de séjour aux coûts de l'agenda régional de Fr. 12'000.-- ; la provision pour les aides à la création / soutiens ponctuels admis en 2018 versés en 2019 de Fr. 8'000.--. Le total des recettes pour 2019 s'élève par conséquent à Fr. 3'797'496.45.

Conformément à l'art. 5 de la convention, il est de compétence du Conseil administratif (CA) du fonds d'attribuer les subventions annuelles aux institutions bénéficiaires, dans le cadre du budget adopté par les conseils communaux.

Au final, le montant global des subventions 2019 pour ces institutions s'est élevé à Fr. 3'702'375.95. À noter que le Montreux Choral Festival a renoncé à l'édition 2019 et que la subvention ne lui a pas été versée de ce fait.

A cette somme, s'ajoutent les subventions pour l'aide à la création et le soutien ponctuel, admis en 2018 et versés en 2019 pour un montant de Fr. 8'000.--.

A ces charges, s'ajoutent d'une part, les prestations d'administration, de coordination et de gestion du fonds, effectuées par le Service des affaires intercommunales et dont le montant facturé s'élève à Fr. 35'000.- (montant forfaitaire) ; et d'autre part, le montant de Fr. 1'138.50 relatif au contrôle des comptes par une fiduciaire pour les exercices 2018 et 2019, suite à une nouvelle directive cantonale.

Les comptes 2019 font donc apparaître un total de charges de Fr. 3'746'514.45 auxquels s'ajoutent des provisions pour un montant de Fr. 50'982.--, dont deux soutiens admis par le CA lors de sa séance de décembre 2019, et un solde dévolu aux subventions et aides à la création en 2020.

Ainsi, le solde disponible au 31 décembre 2019 s'élève ainsi à Fr. 0.--.

#### 4. Conclusions

Nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter la conclusion suivante :


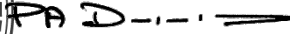
Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,


- vu le préavis municipal N° 4/2020,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

- d'adopter les comptes 2019 du Fonds culturel Riviera.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :  Le secrétaire : 

 **Alain Grangier** **Pierre-A. Dupertuis**

## Annexes :

- Rapport d'activités 2019 du Conseil administratif du Fonds culturel Riviera
- Liste des institutions bénéficiaires 2019
- Liste des demandes de soutiens ponctuels traités en 2019
- Comptes 2019 du Fonds culturel Riviera

Adopté par la Municipalité : le 20 avril 2020

## RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

### HISTORIQUE ET MISSIONS

Un Fonds intercommunal de soutien à l'Auditorium Stravinski et à la Fondation des Arts et Spectacles de Vevey a été créé en 1994 par convention entre les dix municipalités de l'ancien district de Vevey. Conventionnellement, il avait pour but le soutien aux activités artistiques des deux institutions les plus représentatives des activités culturelles régionales, soit l'Auditorium Stravinski et la Fondation des Arts et Spectacles.

Dès 1994, la question de l'extension du Fonds intercommunal a été discutée au sein des municipalités, l'objectif étant de mieux répartir entre les communes les subventions versées par chacune d'elles aux institutions régionales, sans prêter les institutions déjà bénéficiaires du fonds. En 2000, l'assemblée générale du Fonds intercommunal a chargé son comité de gestion d'étudier des propositions concrètes allant dans ce sens. Celui-ci, après avoir auditionné plusieurs institutions de portée régionale susceptibles d'intégrer le fonds et étudié différentes variantes financières, a fait une proposition d'extension comprenant le subventionnement de 11 institutions et le financement d'un agenda culturel. La contribution annuelle des communes était proposée à Fr. 48.- par habitant.

Ces principes ont été approuvés par l'ensemble des municipalités et des conseils communaux fin 2001. Sur cette base, un projet de convention a été établi, sous la forme d'une entente intercommunale, prévoyant la création d'un « Fonds culturel Riviera » (FCR), dans le but de soutenir les institutions de portée régionale en participant aux charges artistiques de ces dernières, ainsi qu'aux frais d'édition de l'Agenda Riviera (article 3 de la convention).

Adoptée par les dix conseils communaux fin 2002, la convention instituant le FCR est entrée en vigueur le 9 juillet 2003, après adoption par le Conseil d'État.

### FONCTIONNEMENT

Les organes du FCR sont :

- le conseil administratif (CA), composé d'un délégué pour chacune des dix municipalités,
- le bureau exécutif (BE), formé de trois membres désignés par le CA,
- la commission intercommunale de gestion, composée de délégués choisis parmi les membres de chacun des dix conseils communaux de la Riviera.

Les membres du CA sont désignés par leur municipalité. La présidence est assurée par tournus alphabétique des communes pour une législature.

Pour la durée de la présente législature, le CA est présidé par M. Jean-Baptiste Piemontesi, conseiller municipal à Montreux. Le secrétariat et la gestion sont assurés par le Service des affaires intercommunales de la Riviera (SAI).

Le CA est compétent pour proposer chaque année le montant des contributions, dans une fourchette allant de Fr. 45.- à Fr. 50.- par habitant et pour répartir le montant entre les institutions bénéficiaires. En pratique, il décide, sur proposition du BE, de l'attribution des subventions annuelles, en tenant compte des demandes adressées par les institutions et des montants à disposition. Il a en outre pour mission de dresser et de tenir à jour la liste des institutions bénéficiaires. Enfin, et dans les limites du solde disponible, il peut proposer l'octroi d'aides à la création et de soutiens ponctuels.

Le BE assure le lien avec les institutions bénéficiaires, examine leurs demandes de subvention annuelle ainsi que leurs rapports d'activités et s'assure de la bonne utilisation des montants versés.



Pour la présente législature, le BE est composé de :

- M. Jean-Baptiste Piemontesi, conseiller municipal à Montreux, président du CA et du BE;
- M. Michel Agnant, conseiller municipal à Vevey;
- M. Bernard Degex, conseiller municipal à Blonay pour la 1<sup>ère</sup> moitié de la législature;
- M. Thierry George, conseiller municipal à St-Légier-La Chiésaz pour la 2<sup>nde</sup> moitié de législature.

Quant à la commission intercommunale de gestion, à l'instar d'une commission de gestion communale, son rôle est de contrôler la gestion du fonds pour l'exercice écoulé, de prendre connaissance du rapport de gestion du CA et d'examiner le budget de l'exercice à venir.

## **ACTIVITES 2019**

Le BE, respectivement le CA, se sont réunis à quatre reprises en 2019 (une fois par trimestre). L'essentiel des activités du FCR est présenté dans les sous-chapitres ci-après.

### Poursuite des réflexions globales

Depuis le début de la nouvelle législature, la question de la « péréquation » et des charges de « ville-centre » a été régulièrement abordée dans le cadre du Conseil administratif (CA) du Fonds culturel Riviera (FCR).

Le CA a donc chargé le SAI d'établir une comparaison des charges de culture des communes de la Riviera sur la base des comptes communaux. Cela a impliqué un important travail de récolte des données et d'analyse, afin de déterminer quels types de charges sélectionner, dans l'optique d'une base similaire pour chaque commune.

Une première analyse a été présentée au CA en juin 2019, qui a validé la démarche et souhaité la consolider à fin 2019, suite aux quelques remarques transmises.

A terme, l'objectif du CA est d'utiliser ces données comme « outil de monitoring » sur l'évolution des charges de culture et d'informer / communiquer plus largement les résultats de l'analyse d'ici à la fin de la législature.

### Institutions bénéficiaires

Grâce au travail de fond entrepris dès 2017 par le SAI pour mettre à jour un portrait de la situation et de l'évolution de chacune des institutions intégrées, le CA a pu faire un « tour d'horizon » des institutions bénéficiaires et se faire une idée plus précise de leur fonctionnement et de leurs besoins. En 2019, la Saison culturelle et le Montreux Comedy Festival ont également été invités par le CA à venir présenter leurs activités et fonctionnement respectifs, l'une en juin et l'autre en septembre.

Il est rappelé que lors de sa création en 2002, le FCR soutenait 11 institutions, ainsi que l'agenda culturel régional. L'intégration de nouvelles institutions s'est faite de manière progressive depuis 2007, ceci sans augmenter le montant de la contribution des communes. Certaines institutions ont par ailleurs cessé leurs activités.

En 2019, outre l'agenda culturel régional, 19 institutions ont bénéficié d'un soutien régulier du FCR (cf. annexe « Liste des institutions bénéficiaires du FCR en 2019 »), dont 11 associations et 8 fondations. Il n'y a pas eu de nouvelle institution intégrée au fonds. Une demande d'intégration a toutefois été déposée par l'AVIFFF (Association Vevey International Funny Film Festival) durant l'été, mais qui a été refusée par le CA faute de moyens.

### Agenda culturel régional

Comme depuis 2006, l'agenda régional est paru à 6 reprises en 2019. La saisie des manifestations culturelles continue à se faire par le biais du site internet [www.agendariviera.ch](http://www.agendariviera.ch) géré par MVT et mis en ligne fin 2007.

Les partenaires qui contribuent à sa réalisation et à sa diffusion sont : Alain Robert Studio chargé du graphisme et de la mise en page; PCL Presses Centrales SA, chargé de l'impression; La Poste, chargée de la distribution. La coordination et le suivi financier sont assurés par le Service culturel de Vevey et le SAI.

Les charges de l'Agenda régional sont variables, car elles dépendent du nombre de pages imprimées et des rentrées publicitaires. En 2019, les rentrées publicitaires ont été moins importantes que prévu, ce qui explique l'augmentation constatée par rapport au budget 2019.

Rappelons que depuis 2016, la Commission intercommunale de la taxe de séjour a accepté de prendre en charge une partie des coûts de l'agenda via l'octroi d'une subvention pérenne de Fr. 12'000.- par année (Fr. 2'000.- par numéro).

### Budget 2020

Pour rappel, dès sa création et jusqu'en 2017, la contribution des communes a été fixée chaque année à Fr. 48.- / habitant. En 2018, pour répondre à la volonté de plusieurs membres du CA et de leurs municipalités respectives de contenir l'enveloppe budgétaire dédiée au Fonds, le CA a décidé de diminuer la contribution des communes à Fr. 46.50 / habitant et de recentrer le FCR sur son but premier, soit de soutenir les institutions culturelles de portée régionale, ainsi que l'édition de l'Agenda Riviera. En 2019, et pour ces mêmes raisons, la contribution des communes a été maintenue à Fr. 46.50.

Par ailleurs, le Fonds culturel Riviera a dû faire face, de manière inattendue et pour la première fois depuis sa création, à une diminution de la population résidante de la Riviera à fin 2018.

Ceci a eu pour conséquence d'établir le budget 2020 sur une base de population sans majoration projetée, soit sur les chiffres au 31 décembre 2018, en tenant compte des seules charges nécessaires, soit le maintien des subsides aux institutions bénéficiaires et celles relatives à l'administration / gestion du Fonds.

Le montant des charges, sous déduction de la subvention annuelle de la Commission intercommunale de la taxe de séjour, a ensuite été réparti au prorata du nombre d'habitants de chaque commune au 31.12.2018, pour calculer le montant de la contribution 2020 des communes. Ainsi, le solde prévisible au 31 décembre 2020 est de Fr. 0.-.

Le budget 2020 a été approuvé par les municipalités et les conseils communaux fin 2019.

### Aides à la création / soutiens ponctuels

En 2019, 17 demandes d'aide à la création / soutien ponctuel ont été adressées au FCR (cf. liste des demandes de soutien ponctuel en annexe). Le FCR ne disposant d'aucune marge de manœuvre financière (cf. chapitre « comptes 2019 »), le CA a décidé de n'octroyer aucune aide à la création / soutien ponctuel en 2019. Une annonce y relative a été introduite sur le site internet du SAI suite à la séance du CA de mars.

Lors de sa séance de décembre, le CA a toutefois admis le principe d'une aide à la Compagnie Les Exilés pour sa création « Les trois Mousquetaires » - Festival de la Tour Vagabonde 2020, sous réserve du résultat des comptes 2019 du Fonds.

### Commission intercommunale de gestion

Dite commission a siégé en mai pour le contrôle des comptes 2018 et en octobre pour l'examen du budget 2020, en présence d'une délégation du CA. Basées sur l'année législative et le tournus établi, la présidence et la rédaction du rapport ont été assurées de la manière suivante :

- Séance de mai 2019 :

Présidente : Mme Francine Jordan, conseillère communale à Veytaux;

Rapporteur : Mme Vanda Brauner Stern, conseillère communale à St-Légier - La Chiésaz.

- Séance d'octobre 2019 :

Président : M. Daniel Prêtre, conseiller communal à Chardonne;

Rapporteur : Mme Antoinette de Gautard-Rayroud, conseillère communale à La Tour-de-Peilz.

La Commission intercommunale de gestion a recommandé à l'unanimité l'adoption des comptes 2018 et du budget 2020 aux conseils communaux de la Riviera.

Relevons que ces séances permettent également d'échanger plus largement avec les membres de la commission.

### Comptes 2019

#### *Les recettes :*

Comme déjà relevé plus haut, le CA s'est trouvé confronté à une baisse de plus de 1'000 habitants entre la projection correspondant au budget 2019 (habitants au 31.12.2017 majorés de 0.7 %) et le nombre d'habitants au 31.12.2018.

Les comptes 2019 ne pouvant pas être déficitaires, le CA a convenu de facturer la participation des communes sur la base du budget 2019 adopté par les dix conseils communaux, soit selon la population projetée et non réelle au 31.12.2018, ainsi que sur la base du montant nécessaire déterminé, une fois les autres recettes déduites : report du solde au 31.12.2018 (Fr. 9'096.45), provision pour le contrôle des comptes 2018 (Fr. 600.-), participation de la Commission intercommunale de la taxe de séjour aux coûts de l'agenda régional (Fr. 12'000.-), provision pour aide à la création / soutien ponctuel admis en 2018 à verser en 2019 (Fr. 8'000.-).

Ainsi, les contributions des communes se sont élevées à un peu plus de Fr. 3.76 millions et les recettes globales à un peu plus de Fr. 3.79 millions.

#### *Les charges :*

- Le total des subventions octroyées aux 19 institutions bénéficiaires et à l'agenda culturel régional s'est élevée à Fr. 3.7 millions, donc inférieur au budget en raison notamment de l'annulation du Montreux Choral festival. En effet, l'édition 2019 dudit festival n'a pas eu lieu et le montant de la subvention de Fr. 55'000.- ne lui a donc pas été versée. La fondation avait prévu de décaler sa manifestation à l'automne, principalement en raison de la Fête des vigneronns. Elle a finalement renoncé à la manifestation de 2019 pour mieux préparer l'édition 2020.
- Le montant total des aides à la création / soutiens ponctuels versés en 2019 (traités et admis en 2018) s'élève à Fr. 8'000.-.
- Les prestations du SAI ont été maintenues à Fr. 35'000.- (forfait).
- Pour rappel, selon la nouvelle directive cantonale, les ententes intercommunales sont tenues de faire contrôler les comptes par une fiduciaire. Le montant de Fr. 1'138.50 figurant dans les comptes correspond à la facture de la fiduciaire de Fr. 538.50 pour le contrôle des comptes 2018, ainsi qu'à une réserve de Fr. 600.- pour le contrôle des comptes 2019.
- Les provisions, d'un montant total de Fr. 50'982.- sont constituées d'une part, de Fr. 10'000.- à la Fondation Vevey Ville d'Images - Festival Images (augmentation exceptionnelle de la subvention) pour lui permettre l'acquisition de matériel scénographique ; d'autre part de Fr. 25'000.- d'aide à la création pour le spectacle programmé par la Cie Les Exilés dans le cadre du Festival de la Tour Vagabonde en 2020, ainsi que d'un solde pour subventions et aides à la création en 2020.

Enfin, rappelons que la procédure d'adoption des comptes et des budgets a été unifiée dans les dix communes. Ces dernières doivent désormais déposer un préavis sur les comptes, respectivement sur le budget du FCR. Ces préavis, ainsi que les rapports des commissions de gestion doivent être présentés simultanément aux comptes et budgets communaux, conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes.

- Annexes :
- Liste des institutions bénéficiaires du FCR en 2019
  - Liste des demandes d'aides à la création / soutiens ponctuels traitées en 2019
  - Comptes 2019

## LISTE DES INSTITUTIONS BÉNÉFICIAIRES DU FONDS EN 2019

- Agenda Riviera
- 1 Association Clara Haskil
  - 2 Association La Lanterne magique Vevey - Montreux
  - 3 Association Live in Vevey
  - 4 Association des Musées de la Riviera vaudoise
  - 5 Association Nouvel Espace Dancers (NED)
  - 6 Association Nox Orae
  - 7 Association Oriental Vevey - Théâtre de l'Oriental
  - 8 Association Semaine internationale de piano
  - 9 Association du Théâtre de poche de La Grenette
  - 10 Association du Théâtre Les Trois-Quarts
  - 11 Association Tous Artistes Confondus - Rocking Chair (RKC)
  - 12 Fondation des Arts & Spectacles (Le Reflet - Théâtre de Vevey)
  - 13 Fondation Festival du rire de Montreux - Montreux Comedy Festival
  - 14 Montreux Jazz Artists Foundation
  - 15 Fondation Montreux Choral Festival
  - 16 Fondation pour l'art dramatique - Théâtre Montreux-Riviera (TMR)
  - 17 Fondation de la Saison Culturelle de Montreux
  - 18 Fondation du Septembre Musical Montreux-Vevey
  - 19 Fondation Vevey ville d'images - Festival Images

SAI - FEVRIER 2019

## LISTE DES DEMANDES D'AIDES À LA CRÉATION / SOUTIEN PONCTUEL TRAITÉES EN 2019

### ACCEPTÉES

Comme indiqué dans le rapport d'activités, en raison de disponibilités financières limitées, le FCR a dû refuser presque toutes les demandes d'aides à la création / soutien ponctuel qui lui ont été soumises en 2019. Il est toutefois entré en matière sur le principe d'une aide à la :

- Compagnie Les Exilés - création « Les trois Mousquetaires » - Festival de la Tour vagabonde dont les représentations auront lieu en 2020, sous réserve de l'acceptation du budget 2020 du Fonds par les 10 conseils communaux de la Riviera, ainsi que du résultat des comptes 2019.

### REFUSÉES

- Association Fynight - « Radioactive Party V »
- Chœur Donnaccord - création pour les 10 ans du chœur
- Association Gioia Cantar - concerts de musique baroque latino-américaine
- Association Les Proliféric's Associés - création « Rites
- Association Trois Petits points - 10<sup>ème</sup> saison
- Association Focus - exposition collective entre artistes suisses et iraniens
- Association Reminox's Company Dance Concept - création « Métal X »
- Festival International des artistes de rue - édition 2019
- Compagnie d'un Temps - création « C'est passager »
- Association Quai'Son - résidence théâtrale
- Compagnie Anivas - projet « Dreamparty »
- Compagnie Dynamo - création « Satellites »
- Association Riviera Classic+ - festival 2020
- Association Multi-Scènes - théâtre multiculturel « Être femme ici et là-bas »
- Compagnie Les Exilés - Festival de La Tour - création « Les Trois Mousquetaires »
- Compagnie Prototype Status - création « Lumen »
- Compagnie Les ArTpenteurs - création « If ... une Odyssée verte »

En outre, un dossier a été transmis au FCR à titre informatif (pas de demande formelle), il s'agit de :

- Association Alamogordo - concours de courts-métrages « ShortCuts »

Vevey, le 13 mars 2020 / SAI - LMS/nc

# FONDS CULTUREL RIVIERA

## COMPTES 2019

### REVENUS

**Solde disponible au 1er janvier 2019** **0.00**

<b>Contribution des communes (base budget 2019)</b>	<i>Population estimée au 31.12.2018</i>	<i>Montant nécessaire réparti au prorata nbre d'habitants</i>	
Blonay	6'226	288'895.60	
Chardonne	2'941	136'466.75	
Corseaux	2'305	106'955.40	
Corsier	3'420	158'693.05	
Jongny	1'560	72'386.30	
Montreux	26'840	1'245'415.65	
St-Légier - La Chiésaz	5'203	241'426.90	
La Tour-de-Peilz	11'861	550'367.95	
Vevey	19'968	926'544.70	
Veytaux	876	40'647.70	
<b>Total contributions des communes</b>	<b>81'200</b>	<b>3'767'800.00</b>	<b>3'767'800.00</b>
Solde au 31-12-2018 en priorité pour institutions bénéficiaires			9'096.45
Provision pour contrôle des comptes 2018			600.00
Contribution de la Taxe de séjour à l'Agenda Riviera			12'000.00
Provision pour aide création / soutien ponctuel à verser en 2019 (admis en 2018)			8'000.00
<b>TOTAL REVENUS</b>			<b>3'797'496.45</b>

### DÉPENSES

<b>Subventions aux institutions</b>	<i>Budget 2019</i>		
Agenda Riviera	<i>136'000.00</i>	140'375.95	
Association Clara Haskil (concours)		25'000.00	
Association La Lanterne magique Vevey - Montreux		10'000.00	
Association Live in Vevey		25'000.00	
Association des Musées de la Riviera vaudoise		82'000.00	
Association Nouvel Espace Dancers (NED)		35'000.00	
Association Nox Orae (festival)		20'000.00	
Association Oriental Vevey - Théâtre de l'Oriental		75'000.00	
Association Semaine internationale de piano		20'000.00	
Association du Théâtre de poche de la Grenette		50'000.00	
Association du Théâtre Les Trois-Quarts		50'000.00	
Association Tous Artistes Confondus - Rocking Chair (RKC)		55'000.00	
Fondation des Arts & Spectacles (Le Reflet - Théâtre de Vevey)		1'240'000.00	
Fondation Festival du rire de Montreux - Montreux Comedy Festival		110'000.00	
Montreux Jazz Artists Foundation		70'000.00	
Fondation Montreux Choral Festival	<i>55'000.00</i>	0.00	<i>pas d'édition 2019</i>
Fondation pour l'art dramatique - Théâtre Montreux-Riviera (TMR)		435'000.00	
Fondation de la Saison culturelle de Montreux		860'000.00	
Fondation du Septembre Musical Montreux-Vevey		200'000.00	
Fondation Vevey ville d'images - Festival Images		200'000.00	
<b>Total subventions</b>		<b>3'702'375.95</b>	
Aide création / soutien ponctuel traités en 2018 et versés en 2019 (cf. détail page 2)		<b>8'000.00</b>	
Administration et gestion du FCR - Prestations du SAI (forfait)		<b>35'000.00</b>	
Contrôle des comptes 2018 et provision pour contrôle des comptes 2019 (fiduciaire)		<b>1'138.50</b>	
Provision pour augmentation exceptionnelle de la subvention au Festival Images 2020		<b>10'000.00</b>	
Provision pour aide à la création traitée en 2019 et à verser en 2020 (cf. détail page 2)		<b>25'000.00</b>	
Provision pour subventions et aides à la création		<b>15'982.00</b>	
<b>TOTAL DÉPENSES</b>			<b>3'797'496.45</b>

**SOLDE AU 31 DECEMBRE 2019** **0.00**

**DETAIL DES AIDES A LA CREATION / SOUTIENS PONCTUELS****Aide création / soutien ponctuel traités en 2018 et versés en 2019 (cf. comptes et rapport d'activités 2018)**

Cie CH.AU - création "outrageusement CH.AU en bouche"	6'000.00
Riviera Classic+ - 3ème édition du festival	2'000.00
<b>Total</b>	<b>8'000.00</b>

**Aide création traité en 2019 et versée en 2020**

Cie Les Exilés - création "Les trois Mousquetaires" - Festival La Tour Vagabonde 2020	25'000.00
<b>Total</b>	<b>25'000.00</b>

Vevey - 13 mars 2020 / SAI - CRO/LMS/nc

FONDS CULTUREL RIVIERA

<b>BILAN au 31décembre</b>		<b>COMPTES 2019</b>	<b>COMPTES 2018</b>	
<b><u>ACTIF</u></b>				
9111	Compte courant Ville de Vevey (débitteur)	51'582.00		17'696.45
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>51'582.00</b>		<b>17'696.45</b>
<b><u>PASSIF</u></b>				
9259	Provision pour subventions à payer	-		8'000.00
9259.1	Factures à payer	600.00		600.00
9282.2	Provision pour subventions et aides à la création	50'982.00		9'096.45
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>51'582.00</b>		<b>17'696.45</b>
<b>Compte d'exploitation au 31 décembre</b>		<b>COMPTES 2019</b>	<b>BUDGET 2019</b>	<b>COMPTES 2018</b>
<b><u>PRODUITS</u></b>				
452	Participations des communes	3'767'800.00	3'775'800	3'749'574.00
465	Participation de la commission intercommunale de la taxe de séjour de la Riviera et de Villeneuve	12'000.00	12'000	12'000.00
480	Prélèvements sur la provision pour subventions et aides à la création	-	-	30'071.55
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>3'779'800.00</b>	<b>3'787'800</b>	<b>3'791'645.55</b>
<b><u>CHARGES</u></b>				
318	Honoraires et prestations de services	35'000.00	35'000	35'000.00
318.5	Révision des comptes	538.50	600	1'138.50
365.1	Subventions ordinaires	3'702'375.95	3'748'000	3'706'410.60
365.2	Subventions extraordinaires	-	-	40'000.00
	Total subventions	3'702'375.95	3'748'000	3'746'410.60
381.1	Attribution à la provision pour subventions et aides à la création	41'885.55	4'200	9'096.45
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>3'779'800.00</b>	<b>3'787'800</b>	<b>3'791'645.55</b>
<b>RESULTAT</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Vevey, le 5 mars 2020

Ville de Vevey  
 Direction des finances  
 L'adjoint administratif  
  
 E. Ferrara